

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2024

---

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ  
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N° AC312

présenté par  
M. Raphaël Gérard et M. Sorre  
à l'amendement n° AC|245 du Gouvernement

-----

### APRÈS L'ARTICLE 9

À l'alinéa 39, après le mot :

« monde »,

insérer les mots :

« , y compris dans sa dimension ultramarine ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement reprend une disposition adoptée dans le cadre de l'examen du Projet de loi relatif à la communication audiovisuelle et à la souveraineté culturelle à l'ère numérique n° 2488 visant à mentionner explicitement le fait que France Médias Monde a pour mission de diffuser des émissions qui traitent de l'actualité ultramarine afin de favoriser l'ancrage et le rayonnement des territoires ultramarins au sein de leurs bassins océaniques.